28 décembre 2017. – Arrêté interministériel n° 1250/CAB/MIN/S/044/CAJ/011/2017 et CAB/MIN/FINANCES/2017/189 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Santé *(J.O.RDC., 5 mars 2018, n° spécial, p. 229)*

Le ministre de la Santé

Et

Le ministre des Finances,

Vu la Constitution de la République démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi 11-002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo, spécialement en son article 93;

Vu le Règlement sanitaire international de 2005 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ratifié par la République démocratique du Congo, entré en vigueur le 15 juin 2007;

Vu la loi 11-011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques;

Vu la loi 011-009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement;

Vu le décret du 26 juillet 1910 sur la fabrication et le commerce des denrées alimentaires;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le décret du 19 juillet 1926 sur l'hygiène, la salubrité publique;

Vu le décret du 19 mars 1952 sur l'art de guérir;

Vu l'ordonnance-loi 011-2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation;

Vu l'ordonnance-loi 012-2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation;

Vu l'ordonnance-loi 13-002 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des droits, et redevances du pouvoir central, telle que modifiée et complétée à ce jour;

Vu l'ordonnance-loi 13-003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée et complétée à ce jour;

Vu le décret 007-2002 du 2 février 2002 relatif au mode de paiement des der envers l'État tel que modifié et complété par le décret 011/20 du 14 avril 2011;

Vu le décret 036 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes habilités à exercer aux frontières de la République démocratique du Congo;

Vu l'ordonnance 17-024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le président de la République te le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance 17-025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères;

Vu l'ordonnance 17-005 du 8 mai 2017 portant nomination des vice-premiers ministres, des ministres d'État, des ministres, des ministres délégués, et des vice-ministres;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'ordonnance 27 Bis/Hygiène du 15 mars 1933 sar l'exercice de la pharmacie;

Vu l'ordonnance 74-414 du 5 décembre 1953 sur la police de l'immigration;

Vu l'ordonnance 74-426 du 14 décembre 1953 sur la police sanitaire des personnes en voyage international;

Vu l'ordonnance 74-213 du 22 juin 1954 sur les maladies transmissibles;

Revu l'arrêté interministériel 013/CAB/MIN/SP/2014 et CAB/MIN/FINANCES/2014/157 du 3 septembre 2014 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Santé publique;

Vu la nécessité et l'urgence;

Arrêtent:

Art. 1er. Définitions des concepts

Aux fins du présent arrêté Interministériel on entend par:

1. *Sel*: composé obtenu par la réaction d'un acide et d'une base;
2. *Désinfection*: opération qui consiste à éliminer les microorganismes;
3. *Désinsectisation*: opération qui consiste à lutter contre les insectes nuisibles;
4. *Dératisation*: opération qui consiste à lutter contre la prolifération de rats;

5. *Dispositif médical*: tout instrument, appareil, équipement, matière ou autre article utilisé seul ou en association, y compris le logiciel nécessaire pour son bon fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie;

6. *Friperie*: vêtements ou autres articles à usage domestique qui a déjà été utilisé, notamment les sacs, ceintures, chemises, chapeaux, cravates, tapis, rideaux, chaussures, jouets pour enfants, armoires, tables, canapés;

7. *Hydroxyde*: produit inorganique (minéral) dont un métal est combiné à un ion hydroxyde;

8. *Médicament*: toute substance administrée en qualité de remède:

Substance ou préparation administrée en vue d'établir un diagnostic médical, de traiter ou de prévenir une maladie, ou de restaurer, corriger, modifier des fonctions organiques.

Toute drogue, substance ou composition, d'origine végétale, animale, minérale, synthétique ou semi synthétique présentée comme possédant des propriétés préventives ou curatives à l'égard des maladies humaines, animales ou végétales ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisé chez l'homme ou chez l'animal en vue de soulager, d'établir un diagnostic médical, de restaurer, de corriger ou de modifier leurs fonctions organiques.

Sont également considérés comme médicaments: les vaccins, les sérums, les objets de pansement, les ligatures chirurgicales, les matériels de perfusion, de transfusion ou de drainage, les autres consommables médicaux, les cosmétiques et les produits d'hygiène corporelle contenant une ou des substances ayant une action thérapeutique, les insecticides et les acaricides destinés à être appliqués sur l'homme ou sur l'animal, les désinfectants, les antiseptiques et tous les produits à détruire les germes pathologiques sur l'homme ou en prévenir leur développement.

Toute substance ou composition ayant des propriétés anesthésiques générales ou locales, les nutriments, les réactifs destinés au diagnostic médical ou à celui de grossesse, les produits chimiques ou biologiques qui leur confèrent des propriétés spéciales recherchées en thérapeutiques diététique ou dans les repas d'épreuve;

9. *Médicament traditionnel amélioré (MTA)*: remède traditionnel ayant subi des modifications afin d'en améliorer la présentation, le goût, le conditionnement et les modalités d'utilisation;

10. *Médicament altéré*: tout médicament mal conservé et qui a subi de modifications physico-chimiques le rendant impropre à l'utilisation;

11. *Médicament falsifié*: tout médicament dont la composition ou la présentation a été frauduleusement modifiée en vue d'un gain sordide;

12. *Médicament corrompu*: tout médicament qui a subi une contamination accidentelle le rendant impropre à l'utilisation et non conforme aux normes, a la réglementation et autres spécifications techniques;

13. *Médicament périmé*: tout médicament qui, conservé dans les conditions recommandées par le fabricant, a dépassé la période de validité fixée par ce dernier;

14. *Médicament contrefait*: tout médicament qui est délibérément et frauduleusement imité et présenté comme conforme au produit original;

15. *Médicament générique*: tout médicament à échéance du brevet ou toute spécialité pharmaceutique qui peut être copiée et commercialisée par n'importe quel laboratoire et qui est désigné le plus souvent par leur Dénomination commune internationale (DCI);

16. *Nutriment*: composé organique et minéral assimilable par un organisme humain, vital pour son développement et son entretien (les vitamines, les minéraux, les oligo-éléments, les acides aminés, etc.);

17. *Additif alimentaire*: substance d'origine naturelle ou artificielle généralement sans valeur nutritive, ajoutée à un produit alimentaire pour raison de conservation, marketing ou d'esthétique;

18. *Complément alimentaire*: sont des produits alimentaires enrichis.

C'est égaiement une denrée alimentaire dont le but est de fournir un complément de nutriment ou de substance ayant un effet nutritionnel, physiologique manquant ou en quantité insuffisante;

19. *Oxyde*: est un composé formé d'un oxygène avec un métal ou non métal;

20. *Produit pharmaceutique*:

- tout médicament proprement dit,

- tout produit décrit dans la pharmacopée,

- tout produit quelconque qui, même s'il ne relève pas du seul monopole du pharmacien, soit pour sa fabrication, soit pour son contrôle ou sa commercialisation, oblige tout pharmacien à en garantir la qualité;

21. *Produit synthétique*: substance qui provient de la synthèse chimique, produit artificiellement;

22. *Produit soporifique*: substance qui induit le sommeil;

23. *Produit chimique de base:* toute substance, qui sert à la préparation ou à la fabrication d'un produit fini;

24. *Produit toxique*:

- toute substance nocive pour les organismes vivants,

- tout produit, substance, matériel dont l'utilisation mérite une surveillance sanitaire lors de son transport, son entreposage au risque des conséquences néfastes pour la santé humaine, animale ou sur le plan environnemental;

25. *Produit biologique*: tout liquide; tissus et substance provenant de l'être humain;

26. *Réactif de laboratoire/radiologie*: substance chimique ou biologique utilisée pour les tests au laboratoire et en radiologie;

27. *Résine*: production naturelle de certaines plantes, notamment les conifères;

28. *Stupéfiant*: substance psychotrope qui provoque l'accoutumance et un état de besoin pouvant conduire à une toxicomanie;

29. *Substance organique*: substance constituée principalement du carbone;

30. *Spécialité pharmaceutique*: tout médicament préparé à l'avance, mis sur le marché ou distribué comme échantillon médical sous une dénomination spéciale, nom de marque, et sous un conditionnement particulier et ayant obtenu une homologation;

31. *Substance minérale*: substance relative au corps constitué de matières inorganiques; des substances qui entrent dans la composition des roches;

32. *Produit diététique*: produit relatif à un régime alimentaire surtout restrictif;

33. *Produit optique*: produit relatif à la vision.

Art. 2. Les taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Santé sont fixés en dollars américains, payables en francs congolais au taux officiel du jour, suivant l'annexe au présent arrêté.

Art. 3. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Art. 4. Le secrétaire général à la Santé et le directeur général de la DGRAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 décembre 2017.

Le ministre de la Santé
Oly Ilunga Kalenga
Le ministre des Finances
Henri Yav Mulang

Annexe

1. Droit d'enregistrement des professionnels de la santé:
- Nationaux: 100 USD
- Étrangers: 200 USD

2. Taxe sur l'autorisation de mise sur le marche des médicaments:
· Autorisation provisoire pour une année
- Médicaments: 250 USD
- Réactif de laboratoire: 200 USD
- Dispositif médical: 200 USD
- Produit diététique et nutriment: 200 USD
- Produit cosmétique: 200 USD
- Produit optique: 200 USD
- Médicament traditionnel amélioré (MTA): 50 USD
- Prothèses médicales: 50 USD
· Autorisation quinquennale (5 ans)
- Médicaments: 300 USD
- Réactif de laboratoire: 300 USD
- Dispositif médical: 300 USD
- Produit diététique et nutriment: 300 USD
- Produit cosmétique: 300 USD
- Produit optique: 300 USD
- Médicament traditionnel amélioré (MTA): 50 USD
- Prothèses médicales: 50 USD

3. Taxes sur l'autorisation d'importation des médicaments: 2 % valeur CIF

4. Taxe sur l'autorisation d'ouverture d'un laboratoire pharmaceutique:
- Laboratoire de production des médicaments: 1.500 USD
- Laboratoire d'analyse des médicaments: 1.500 USD

5. Autorisation d'ouverture d'une maison de vente en gros des produits pharmaceutiques:
· Maison dévente en gros de produits pharmaceutiques: 2.000 USD
· Maison de vente en gros des réactifs de laboratoire: 500 USD
· Maison de vente des dispositifs médicaux: 500 USD
· Maison de représentation de firme pharmaceutique: 1.000 USD

· Maison de représentation de firme médicale: 1.000 USD
· Laboratoire d'analyse biomédicale générale (routine): 500 USD
· Laboratoire de biologie moléculaire: 1.000 USD
· Laboratoire d'anatomopathologie: 800 USD
· Banque du sang: 500 USD
· Laboratoire de thanatopraxie: 500 USD
· Service d'imagerie médical et radiodiagnostic:
- Unité scanner: 1.000 USD
- Unité de radiothérapie: 500 USD
- Imagerie médicale et radiodiagnostic: 500 USD

6. Taxe pour la délivrance de l'attestation de qualité des produits pharmaceutiques exportés:
- Produit pharmaceutique: 60 USD/produit
- Produit biologique (tissus, cellules): 60 USD/produit

7. Taxe de contrôle des produits d'origine toxique, soporifique et stupéfiante aux postes frontaliers (USD/Kg)
7.1 Substances minérales

7.1.1. Les hydroxydes, les oxydes

Position tarifaire	Nom du produit	Taux/Kg
25221000	Oxyde de calcium	0,025
28112900	Oxyde d'arsenic	0,025
28112900	Oxyde d'azote	0,025
28141000	Ammoniac anhydre	0,025
28439000	Oxyde d'argent	0,025
28142000	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0,025
28151100	Hydroxyde de sodium (Solide)	0,025
28151200	Hydroxyde de sodium (aqueuse)	0,025
28151200	En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	0,025
28152000	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	0,025
28153000	Peroxydes de sodium ou de potassium	0,025
28161000	Hydroxyde et peroxyde de magnésium	0,025
28164000	Hydroxyde de baryum ou hydroxyde de strontium	0,025
28239000	Hydroxyde de tétramethylammonium	0,025
29289000	Hydroxyde d'ammonium	0,025
28164000	Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	0,025
28170000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	0,025
28100000	Oxydes de bore	0,025
28182000	Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	0,025
28183000	Hydroxyde d'aluminium	0,025
28191000	Trioxyde de chrome	0,025
28199000	Autres Trioxyde de chrome	0,025
28190000	Hydroxyde de chrome	0,025
28201000	Dioxyde de manganèse	0,025
28209000	Autres Dioxyde de manganèse	0,025
28211000	Oxydes et hydroxydes de fer	0,025
28112100	Dioxyde de carbone	0,025
28112200	Dioxyde de silicium	0,025
28112900	Autres	0,025
28212000	Terres colorantes	0,025
28220000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	0,025
28230000	Oxydes de titane	0,025
28259000	Hydroxyde de calcium	0,025
28241000	Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	0,025
28249000	Autres Monoxyde de plomb	0,025
28259000	Oxyde de bismuth	0,025
28251000	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0,025
28259000	Hydroxyde de béryllium	0,025
28259000	Hydroxyde d'étain	0,025
28259000	Hydroxyde de manganèse	0,025

28259000	Hydroxyde de zinc	0,025
28252000	Oxyde et hydroxyde de lithium	0,025
28253000	Oxydes et hydroxydes de vanadium	0,025
28254000	Oxydes et hydroxydes de nickel	0,025
28255000	Oxydes et hydroxydes de cuivre	0,025
28256000	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	0,025
28257000	Oxydes et hydroxydes de molybdène	0,025
28258000	Oxydes d'antimoine	0,025
28259000	Autres oxydes d'antimoine	0,025
28259000	Oxyde de tungstène	0,025
28439000	Hydroxyde des métaux précieux	0,025
28112900	Autres dioxydes	0,025
28431000	Métaux précieux à l'état colloïdal	0,025
28432100	Nitrate d'argent	0,025
28432900	Autres composés d'argent	0,025
28433000	Hydroxyde aurique	0,025
28439000	Hydroxyde d'iridium	0,025
28441000 à 28445000	Oxyde d'uranium	0,025
28443000	Hydroxyde de thorium	0,025
28461000	Hydroxyde de cérium	0,025
7.1.2. Les acides		
28061000	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	0,025
28062000	Acide chlorosulfurique	0,025
28070000	Acide sulfurique; oléum	0,025
28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	0,025
28091000	Pentaoxyde de diphosphore	0,025
28092000	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	0,025
28100000	Acides boriques	0,025
2811(toute la position)	Autres acides inorganique	0,025
28111100	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0,025
28111900	Autres Fluorure d'hydrogène	0,025
28062000	Acide chlorosulfurique	0,025
28070000	Acide sulfurique; oléum	0,025
28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	0,025
28091000	Pentaoxyde de diphosphore	0,025
28092000	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	0,025
28111100	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0,025
7.1.3. Les sels		
2510 (toute la position)	Les phosphates, phosphate de calcium naturels, phosphates amino-calciques, craies phosphatés	0,22
2511(toute la position)	Sulfates de baryum naturel, carbonates de baryum naturel, même calcinés	0,025
2812 (toute la position)	Halogénures des éléments, non métalliques	0,025
2813 (toute la position)	Sulfure des éléments non métalliques	0,025
2826(toute la position)	Fluorure fluorosilicate	0,025
28261200	Fluorures d'aluminium	0,025
28261900	Autres fluorures d'aluminium	0,025
28263000	Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	0,025
28269000	Autres hexafluoroaluminate de sodium	0,025
28271000	Chlorure d'ammonium	0,025
28272000	Chlorure de calcium	0,025
28273100	Chlorure de magnésium	0,025
28273200	Chlorure d'aluminium	0,025
28273500	Chlorure de nickel	0,025
28273900	Autres chlorures	0,025
28274100	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre	0,025
28274900	Autres oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre	0,025
28275100	Bromures de sodium ou de potassium	0,025

28275900	Autres bromures de sodium ou de potassium	0,025
28276000	Iodures et oxyiodures	0,025
25280000	Borates naturels et leurs concentrés	0,025
28381000	Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	0,025
28289000	Autres hypochlorite de calcium	0,025
28291100	Chlorates de sodium	0,025
28291900	Autres chlorates	0,025
28299000	Autres	0,025
28301000	Sulfures de sodium	0,025
28309000	Autres sulfures	0,025
28311000	Dithionites et sulfoxylates de sodium	0,025
28319000	Autres dithionites et sulfoxylates	0,025
28121000	Sulfites de sodium	0,025
28322000	Autres sulfites	0,025
28323000	Thiosulfates	0,025
28331100	Sulfate de disodium	0,025
28331900	Autres sulfates de disodium	0,025
28332100	Autres sulfates de magnésium	0,025
28332200	Autres sulfates d'aluminium	0,025
228332400	Autres sulfates de nickel	0,025
28332500	Autres sulfates de cuivre	0,025
28332700	Autres sulfates de baryum	0,025
28333000	Aluns	0,025
28334000	Peroxosulfates (persulfates)	0,025
28341000	Nitrites	0,025
28342100	Nitrates de potassium	0,025
28342900	Autres nitrates	0,025
28351000	Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	0,025
28352200	De mono- ou de disodium	0,025
28352400	De potassium	0,025
28352500	Hydrogenoorthophosphate de calcium (« phosphate dicalcique »)	0,025
28352600	Autres phosphates de calcium	0,025
28352900	Autres	0,025
2835 (toute la position)	Phosphate et polyphosphate de constitution chimique définie ou non	0,025
28353100	Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0,025
28353900	Autres Triphosphate	0,025
28362000	Carbonate de disodium	0,025
28363000	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0,025
28364000	Carbonates de potassium	0,025
28365000	Carbonate de calcium	0,025
28366000	Carbonate de baryum	0,025
28369100	Carbonates de lithium	0,025
28369200	Carbonate de strontium	0,025
28369900	Autres Carbonate de strontium	0,025
28371100	Cyanures et oxycyanures de sodium	0,025
28371900	Autres cyanures	0,025
28372000	Cyanures complexes	0,025
28399000	Autres	0,025
28401100	Anhydre	0,025
2839(toute la position)	Silicate des métaux précieux	0,025
28401900	Autre tétraborate	0,025
28402000	Autres borates	0,025
2841(toute la position)	Sels des acides oxamétalliques ou peroxométalliques	0,025
28403000	Peroxoborates (perborates)	0,025
28413000	Dichromate de sodium	0,025
28415000	Autres chromates et dichromates; peroxochromates	0,025
28416100	Permanganate de potassium	0,025

28416900	Autres permanganates	0,025
28417000	Molybdates	0,025
28418000	Tungstates (wolframates)	0,025
28419000	Autres Tungstates	0,025
2842 (toute la position)	Autres sels des acides ou peroxacides	0,025
2843(toute la position)	Phosphate de métaux précieux, Métaux précieux à l'état colloïdal ou organique des métaux précieux de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux	0,025
28460000	Composés de Cérium (Oxalates de cérium, etc.)	0,025
28469000	Autres	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates d'ammonium	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates d'argent	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates de calcium	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates de fer	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates de méthyle	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates de potassium	0,025
2917 (toute la position)	Oxalates de sodium	0,025
31022100	Sulfate d'ammonium	0,025
31022900	Autres sulfate d'ammonium	0,025
31023000	Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0,025
31024000	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques	0,025
31025000	Nitrate de sodium	0,025
31026000	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0,025
31028000	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0,025
3103(toute la position)	Engrais chimiques phosphatés	0,025
31042000	Chlorure de potassium	0,025
31043000	Sulfate de potassium	0,025
31049000	Autres Sulfate de potassium	0,025
31053000	Hydrogenoorthophosphate de d'ammonium (phosphate diammonique)	0,025
31054000	Dihydrogenoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec...	0,025
31055100	Autres engrais minéraux contenant des nitrates et des phosphates	0,025
31055900	Autres engrais minéraux	0,025
31056000	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	0,025
31059000	Autres engrais minéraux ou chimiques	0,025
39122000	Nitrate de cellulose	0,025
25309090	Autres	0,025
26011100	Non agglomérés (minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillés...)	0,025
26011200	Agglomérés (minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillés...)	0,025
26012000	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	0,025
26020000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux...	0,025
26030000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	0,025
26040000	Minerais de nickel et leurs concentrés	0,025
26050000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	0,025
26060000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	0,025
26070000	Minerais de plomb et leurs concentrés	0,025
26080000	Minerais de zinc et leurs concentrés	0,025
26090000	Minerais d'étain et leurs concentrés	0,025
26100000	Minerais de chrome et leurs concentrés	0,025
26110000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	0,025
26121000	Minerais d'uranium et leurs concentrés	0,025
26122000	Minerais de thorium et leurs concentrés	0,025
26131000	Grillés (minerais de molybdène et leurs concentrés)	0,025
26139000	Autres	0,025
26140000	Minerais de titane et leurs concentrés	0,025
26151000	Minerais de zirconium et leurs concentrés	0,025
26159000	Autres	0,025

26161000	Minerais d'argent et leurs concentrés	0,025
26169000	Autres	0,025
26171000	Minerais d'antimoine et leurs concentrés	0,025
26179000	Autres	0,025
26203000	Contenant principalement du cuivre	0,025
26204000	Contenant principalement de l'aluminium	0,025
26206000	Contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction...	0,025
28530000	Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité	0,025

Position tarifaire	Nom du produit	Taux/Kg
7.2. Substances organiques		
Hydrocarbures et leurs dérivés (halogènes, sulfonés, Nitrés ou Nitrosés. Sulfones, cétones, aldéhydes, acides carboxyliques, amines, esters, éthers, alcools, etc.)		
29011000	Hydrocarbures acycliques saturés	0,025
29012100	Ethylène	0,025
29012200	Propène (propylène)	0,025
29012300	Butène (butylène) et ses isomères	0,025
29012400	Buta-1,3-diène et isoprène	0,025
29012900	Autres	0,025
29021100	Cyclohexane	0,025
29021900	Autres cyclaniques	0,025
29022000	Benzène	0,025
29023000	Toluène	0,025
29024100	o-Xylène	0,025
29024200	m-Xylène	0,025
29024300	p-Xylène	0,025
29024400	Isomères du xylène en mélange	0,025
29025000	Styrène	0,025
29026000	Ethylbenzène	0,025
29027000	Cumène	0,025
29031100	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	0,025
29031200	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	0,025
29031300	Chloroforme (trichlorométhane)	0,025
29031400	Tétrachlorure de carbone	0,025
29031500	Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	0,025
29031900	Autres	0,025
29032100	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	0,025
29032200	Trichloroéthylene	0,025
29032300	Tetrachloroéthylène (perchloroéthylene)	0,025
29032900	Autres	0,025
29033100	Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0,025
29033900	Autres	0,025
29037100	Chlorofluorométhane	0,025
29037200	Dichlorotrifluoroéthane	0,025
29037300	Dichlorofluoroéthanes	0,025
29037400	Chlorodifluoroéthanes	0,025
29037500	Dichloropentafluoropropanes	0,025
29037600	Bromochlorodifluorométhane bromotrifluorométhane et dibromo-tetrafluoroéthanes	0,025
29037700	Autres, perhalogénés uniques avec du fluor et du chlore	0,025
29037800	Autres dérivés perhalogénés	0,025
29038100	1. 2. 3, 4, 5, 6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO. DCI)	0,025
29038200	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	0,025
29038900	Autres	0,025
29039100	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	0,025
29039200	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofenotane (DCI), 1,1,1- trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl) éthane	0,025
29039900	Autres	0,025
19029000	Autres	0,025
17023010	Glucose et sirop utilisés dans l'industrie pharmaceutique	0,025

17023090	Autres	0,025
17025000	Fructose chimiquement pur	0,025
17029000	Caramel (autres, y compris le sucre inverti ou interverti et les autres sucres et sirop de sucre contenant en poids à l'état sec 50% de fructose)	0,025
27071000	Benzol (benzène)	0,025
27072000	Toluol (toluène)	0,025
27073000	Xylol (xylènes)	0,025
27074000	Naphtalène	0,025
27075000	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume	0,025
2837(toute la position)	les cyanures	0,025
29041000	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	0,025
29042000	Dérivés seulement nitres ou seulement nitrosés	0,025
29049000	Autres	0,025
29051100	Méthanol (alcool méthylique)	0,025
29051200	Propane-l-ol (alcool propylique) et propane)-2-ol (alcool isopropylique)	0,025
29051300	Butane-1-ol (alcool n-butylique)	0,025
29051400	Autres butanols	0,025
29051600	Octanol (alcool octylique) et ses isomères	0,025
29051700	Dodecane-1-ol (alcool laurique), hexadecane-1-ol (alcool cetylique) et octadecane-l-o	0,025
29051900	Autres	0,025
29052200	Alcools terpéniques acycliques	0,025
29052900	Autres	0,025
29053100	Éthylène glycol (ethanediol)	0,025
29053200	Propylène glycol (propane-1, 2-diol)	0,025
29053900	Autres	0,025
29054100	Ethyl-2-(hydroxymethyl) propane-1,3-diol (trimethylolpropane)	0,025
29054200	Pentaerythritol (pentaerythrite)	0,025
29054300	Mannitol	0,025
29054400	D-glucitol (sorbitol)	0,025
29054500	Glycérol	0,025
29054900	Autres	0,025
29055100	Ethchlorvynol (DC1)	0,025
29055900	Autres	0,025
29061100	Menthol	0,025
29061200	Cyclohexanol, methylcyclohexanols et dimethylcyclohexanols	0,025
29061300	Stérols et inositols	0,025
29061900	Autres	0,025
29062100	Alcool benzylique	0,025
29062900	Autres	0,025
29071100	Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	0,025
29071200	Crésols et leurs sels	0,025
29071300	Octylphenol, nonyiphenol et leurs isomères; sels de ces produits	0,025
29071500	Naphtols et leurs sels	0,025
29071900	Autres	0,025
29072100	Résorcinol et ses sels	0,025
29072200	Hydroquinone et ses sels	0,025
29072300	4,4' -Isopropylidenediphenol (bisphenol diphenylolpropane) et ses sels	0,025
29072900	Autres	0,025
29081100	Pentachlorophenol (ISO)	0,025
29081900	Autres	0,025
29089100	Dinosebe (ISO) et ses sels	0,025
29029200	4, 6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO))	0,025
29089900	Autres	0,025
29091100	Ether diethylique (oxyde de diethyle)	0,025
29091900	Autres	0,025
29092000		0,025

	Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpeniques et leurs dérivés halogènes, sulfone, etc.	
29093000	Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfones, nitres ou nitrosés	0,025
29094100	2.2'-Oxydiethanol (diethylene glycol)	0,025
29094300	Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	0,025
29094400	Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	0,025
29094900	Autres	0,025
29095000	Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfones, nitres o, etc.	0,025
29096000	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés	0,025
29101000	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	0,025
29102000	Methyloxiranne (oxyde de propylène)	0,025
29103000	1-Chloro-2,3-epoxypropane (epichlorhydrine)	0,025
29104000	Dieldrine (ISO, DCI)	0,025
29109000	Autres	0,025
29110000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivées	0,025
29121100	Méthanal (formaldehyde)	0,025
29121200	Ethanal (acétaldéhyde)	0,025
29121900	Autres	0,025
29122100	Benzaldéhyde (aldéhyde benzoique)	0,025
29122900	Autres	0,025
29123000	Aldéhydes-alcools	0,025
29124100	Vanilline (aldéhyde methylprotocatechique)	0,025
29124200	Ethylvanilline (aldéhyde ethylprotocatechique)	0,025
29124900	Autres	0,025
29125000	Polymères cycliques des aldéhydes	0,025
29126000	Paraformaldehyde	0,025
29130000	Dérivés halogénés, sulfones, nitres ou nitrosés des produits du n° 29.12	0,025
29141100	Acétone	0,025
29141200	Butanone (methylethylcetone)	0,025
29141300	4-Methylpentane-2-one (methylisobutylcetone)	0,025
29141900	Autres	0,025
29142100	Camphre	0,025
29142200	Cyclohexanone et methylcyclohexanones	0,025
29142300	Ionones et methylionones	0,025
29142900	Autres	0,025
29143100	Phenylacetone (phenylpropane-2-one)	0,025
29143900	Autres	0,025
29144000	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes	0,025
29145000	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0,025
29146100	Anthraquinone	0,025
29146900	Autres	0,025
29147000	Dérivés halogénés, sulfones, nitres ou nitrosés	0,025
38246000	Sorbitol, mélanges contenants des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane	0,025
38247100	Mélanges contenants des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	0,025
38247200	Mélanges contenant du bromochlorodiflorométhane, du bromotrifluorométhane ou de dibromotétrafluoroéthane	0,025
38247300	Mélanges contenants des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	0,025
38247400	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	0,025
38247500	Mélanges contenant des tétrachlorures de carbones	0,025
38247600	Mélanges contenant du 1-1-1 trichloroéthane (méthylchloroforme)	0,025
38247700	Mélanges contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0,025
38247800	Mélanges contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	0,025

38247900	Autres	0,025
38243100	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	0,025
38248200	Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	0,025
38248300	Mélanges et préparations contenant du phosphate de tri (2,3- dibromopropyle)	0,025
38249000	Autres	0,025
29151100	Acide formique	0,025
29151200	Sels de l'acide formique	0,025
29151300	Esters de l'acide formique	0,025
29152100	Acide acétique	0,025
29152400	Anhydride acétique	0,025
29152900	Autres	0,025
29153100	Acétate d'éthyle	0,025
29153200	Acétate de vinyle	0,025
29153300	Acétate de n-butyle	0,025
29153600	Acétate de dinosebe (ISO)	0,025
29153900	Autres	0,025
29154000	Acides mono-, di- ou trichloracétiques, leurs sels et leurs esters	0,025
29155000	Acide propionique, ses sels et ses esters	0,025
29156000	Acides butanoiques, acides pentanoiques, leurs sels et leurs esters	0,025
29157000	Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	0,025
29159000	Autres	0,025
29151100	Acide acrylique et ses sels	0,025
29161200	Esters de l'acide acrylique	0,025
29161300	Acide méthacrylique et ses sels	0,025
29161400	Esters de l'acide méthacrylique	0,025
29161500	Acides oléique, linoléique ou linolenique, leurs sels et leurs esters	0,025
29161900	Autres	0,025
29162000	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpeniques, leurs anhydrides	0,025
29163100	Acide benzoïque, ses sels et ses esters	0,025
29163200	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	0,025
29163400	Acide phenylacétique et ses sels	0,025
29163500	Esters de l'acide phénylacetique	0,025
29163600	Binapacryl (ISO)	0,025
29163900	Autres	0,025
29171100	Acide oxalique, ses sels et ses esters	0,025
29171200	Acide adipique, ses sels et ses esters	0,025
29171300	Acide azelaïque, acide sebacique, leurs sels et leurs esters	0,025
29171400	Anhydride maléique	0,025
29171900	Autres	0,025
29172000	Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycloniques ou cycloterpeniques, leurs anhydrides, etc.	0,025
29173200	Orthophtalates de dioctyle	0,025
29173300	Orthophtalates de dinonyle ou de didecyle	0,025
29173400	Autres esters de l'acide orthophtalique	0,025
29173500	Anhydride phtalique	0,025
29173600	Acide téréphtalique et ses sels	0,025
29173700	Téréphtalate de diméthyle	0,025
29173900	Autres	0,025
29181100	Acide lactique, ses sels et ses esters	0,025
29181200	Acide tartrique	0,025
29181300	Sels et esters de l'acide tartrique	0,025
29181400	Acide citrique	0,025
29181500	Sels et esters de l'acide citrique	0,025
29181600	Acide gluconique, ses sels et ses esters	0,025
29181800	Chlorobenzilate (ISO)	0,025
29181900	Autres	0,025

29182100	Acide salicylique et ses sels	0,025
29182200	Acide 0-acetylsalicylique, ses sels et ses esters	0,025
29182300	Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0,025
29182900	Autres	0,025
29183000	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée	0,025
29189100	2.4,5-T(ISO) (acide 2,4,5- trichlorophenoxyacetique), ses sels et ses esters	0,025
29189900	Autres	0,025
29191000	Phosphate de tris (2,3-dibromopropyle)	0,025
29199000	Autres	0,025
29201100	Parathion (ISO) et parathion-methyle (ISO) (méthyleparathion)	0,025
29201900	Autres	0,025
29209000	Autres	0,025
29211100	Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	0,025
29211900	Autres	0,025
29212100	Ethylenediamine et ses sels	0,025
29212200	Hexamethytenediamine et ses sels	0,025
29212900	Autres	0,025
29213000	Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpeniques, et leurs dérivés	0,025
29214100	Aniline et ses sels	0,025
29214200	Dérivés de l'aniline et leurs sels	0,025
29214300	Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	0,025
29214400	Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	0,025
29214500	1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (beta-naphtylamine) et leurs dérivés	0,025
29214600	Amphétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI)	0,025
29214900	Autres	0,025
29215100	o-, m-, p-Phenylenediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés: sels de ces produits	0,025
29215900	Autres	0,025
29221100	Monoethanolamine et ses sels	0,025
29221200	Diéthanolamine et ses sels	0,025
29221300	Triéthanolamine et ses sels	0,025
29221400	Dextropropoxyphene (DCI) et ses sels	0,025
29221900	Autres	0,025
29222100	Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels	0,025
29222900	Autres	0,025
29223100	Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI): sels de ces produits	0,025
29223900	Autres	0,025
29224100	Lysine et ses esters: sels de ces produits	0,025
29224200	Acide glutamique et ses sels	0,025
29224300	Acide anthranilique et ses sels	0,025
29224400	Tilidine (DCI) et ses sels	0,025
29224900	Autres	0,025
29225000	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés amines à fonctions oxygénées	0,025
29231000	Choline et ses sels	0,025
29232000	Lécithines et autres phosphoaminolipides	0,025
29239000	Autres	0,025
	les amides	0,025
29241100	Méprobamate (DCI)	0,025
29241200	Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (IS0) phosphamidon (ISO)	0,025
29241900	Autres	0,025
29242100	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	0,025
29242300	Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0,025
29242400	Ethinamate (DCI)	0,025
29242900	Autres	0,025

29251100	Saccharine et ses sels	0,025
29251200	Glutethimide (DCI)	0,025
29251900	Autres	0,025
29252100	Chlordimeforme (ISO)	0,025
29252900	Autres	0,025
29261000	Acrylonitrile	0,025
29262000	Cyanoguanidine (dicyandiamide)	0,025
29263000	Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-dimethylamino-4-4 diphénylbutane)	0,025
29269000	Autres	0,025
29270000	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	0,025
29280000	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	0,025
29291000	Isocyanates	0,025
29299000	Autres	0,025
	les thiols	0,025
29302000	Thiocarbamates et dithiocarbamates	0,025
29303000	Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	0,025
29304000	Méthionine	0,025
29305000	Captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0,025
29309000	Autres	0,025
29310000	Autres composés organo-inorganiques	0,025
29321100	Tétrahydrofuranne	0,025
29321200	2-Furaldéhyde (furfural)	0,025
29321300	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	0,025
29321900	Autres	0,025
29322100	Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	0,025
29322900	Autres lactones	0,025
29329100	Isosafrole	0,025
29329200	1-(1,3-Benzodioxole-5-yl) propane-2-one	0,025
29329300	Pipéronal	0,025
29329400	Safrole	0,025
29329500	Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0,025
29329900	Autres	0,025
29331100	Phenazone (antipyrine) et ses dérivés	0,025
29331900	Autres	0,025
29332100	Hydantoine et ses dérivés	0,025
29332900	Autres	0,025
29333100	Pyridine et ses sels	0,025
29333200	Pipéridine et ses sels	0,025
29333300	Alfentanil (DCI), anileridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazeparn (DCI), cétobemidone	0,025
29333900	Autres	0,025
29334100	Lévorphanol (DCI) et ses sels	0,025
29334900	Autres	0,025
29335200	Malonyluree (acide barbiturique) et ses sels	0,025
29335300	Allobarbital (DCI), arnobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital	0,025
29335400	Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0,025
29335500	Loprazolam (DCI), mecloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipeprol (DCI): sels de ces produits	0,025
29335900	Autres	0,025
29336100	Mélamine	0,025
29336900	Autres	0,025
29337100	6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0,025
29337200	Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0,025
29337900	Autres lactames	0,025
29339100	Alprazolam (DCI), camazepam (DCI), chlordiazepoxide (DCI)	0,025
29339900	Autres	0,025
29341000	Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogène ou non) non condensé	0,025

29342000	Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogènes ou non)	0,025
29343000	Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogènes ou non)	0,025
29349100	Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazepam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide	0,025
29349900	Autres	0,025
29350000	Sulfonamides	0,025
29362100	Vitamines A et leurs dérivés	0,025
29362200	Vitamine B1 et ses dérivés	0,025
29362300	Vitamine B2 et ses dérivés	0,025
29362400	Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0,025
29362500	Vitamine B6 et ses dérivés	0,025
29362600	Vitamine B12 et ses dérivés	0,025
29362700	Vitamine C et ses dérivés	0,025
29362800	Vitamine E et ses dérivés	0,025
29362900	Autres vitamines et leurs dérivés	0,025
29369000	Autres, y compris les concentrats naturels	0,025
29371100	Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels	0,025
29371200	Insuline et ses sels	0,025
29371900	Autres	0,025
29372100	Cortisone, hydrocortisone, prednisone (dehydrocortisone) et prednisolone (dehydrohydr...	0,025
29372200	Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0,025
29372300	Œstrogènes et progestogènes	0,025
29372900	Autres	0,025
29373100	Epinephrine	0,025
29373900	Autres	0,025
29374000	Dérivés des amino-acides	0,025
29375000	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0,025
29379000	Autres	0,025
29381000	Rutoside (rutine) et ses dérivés	0,025
29389000	Autres	0,025
29391100	Concentrés de paille de pavot; buprenorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), etc.	0,025
29391900	Autres	0,025
29392000	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	0,025
29393000	Caféine et ses sels	0,025
29394100	Ephédrine et ses sels	0,025
29394200	Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0,025
29394300	Cathine (DCI) et ses sels	0,025
29394900	Autres	0,025
29395100	Fénétylline (DCI) et ses sels	0,025
29395900	Autres	0,025
29396100	Ergométrine (DCI) et ses sels	0,025
29396200	Ergotamine (DCI) et ses sels	0,025
29396300	Acide lysergique et ses sels	0,025
29396900	Autres	0,025
29399100	Cocaïne, ecgonine, lévometamfetamine, métamfétamine (DCI), racémate de métamfétamine	0,025
29399900	Autres	0,025
29400000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glu	0,025
29411000	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide penicillanique; sels de ces produits	0,025
29412000	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	0,025
29413000	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	0,025
29414000	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	0,025
29415000	Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0,025
29419000	Autres	0,025
29420000	Autres composés organiques	0,025
33012000	Huiles essentielles d'orange	0,025

33011300	Huiles essentielles de citron	0,025
33011900	Autres	0,025
33012400	Huiles essentielles de menthe poivrée (menthapiperita)	0,025
33012500	Huiles essentielles d'autres menthes	0,025
33012900	Autres	0,025
33013000	Huiles essentielles résinoïdes	0,025
33019000	Autres	0,025
38021000	Charbons activés	0,025
38029000	Autres Charbons activés	0,025
38070000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales	0,025
38231100	Acide stéarique	0,025
38231200	Acide oléique	0,025
38231300	Tall acides gras	0,025
38231900	Autres	0,025
38237000	Alcools gras industriels	0,025
38253000	Déchets cliniques	0,025
38254100	Halogènes	0,025
38254900	Autres	0,025
38255000	Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques	0,025
38256100	Autres déchets des industries chimiques contenant principalement des constituants organiques	0,025
38256900	Autres	0,025
38259000	Autres	0,006
27079100	Huiles de créosote	0,006
27079900	Autres	0,006
27081000	Brai	0,006
27082000	Coke de brai	0,006
27090000	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	0,006
7.3 Produits pétroliers (huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs...)		
27011100	Anthracite (charbon)	0,006
27011200	Houille bitumineuse	0,006
27011900	Autres houilles	0,006
27012000	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	0,006
27021000	Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	0,006
270022000	Lignites agglomérés	0,006
27030000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0,006
27040000	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	0,006
27050000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de p…	0,006
27060000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux	0,006
27071000	Benzol (benzène)	0,006
27072000	Toluol (toluène)	0,006
27073000	Xylol (xylènes)	0,006
27074000	Naphtalène	0,006
27075000	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume	0,006
27101230	Avgaz	0,006
27101240	Jet A1	0,006
27101290	Autres	0,006
27101910	Kérosène	0,006
27101920	Pétrole- lampant	0,006
27101930	Fuel-oils	0,006
27101940	Gas-oils	0,006
27101950	Huiles de graissage et lubrifiants	0,006
27101960	Huiles blanches dites de vaseline	0,006
27101990	Autres	0,006

27112900	Autres	0,006
27121000	Vaseline	0,006
27122000	Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	0,006
27129000	Autres	0,006
27131100	Coke de pétrole non calciné	0,006
27131200	Calciné	0,006
27132000	Bitume de pétrole	0,006
27139000	Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0,006
27141000	Schistes et sables bitumineux	0,006
27149000	Autres	0,006
27150000	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels bitume de pétrole, de...	0,006
7.4 Produits synthétiques		
32064200	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0,019
32064900	Autres	0,019
32065000	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0,019
32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0,019
32072000	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	0,019
32073000	Lustres liquides et préparations similaires	0,019
32074000	Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles de lamelles, de...	0,019
32081000	Peintures et vernis à base de polyesters	0,019
32100000	Autres peintures et vernis: pigments à l'eau préparés des types utilises pour..	0,019
32141020	Mastic de vitrier	0,019
32141090	Autres	0,019
32149090	Autres	0,019
32151100	Encres d'imprimerie noires	0,019
32151900	Autres	0,019
32159000	Autres	0,019
Caoutchouc synthétiques		
40021100	Caoutchouc styrène-butadiène (SBR) Latex	0,019
40021900	Autres	0,019
40022000	Caoutchouc butadiène (BR)	0,019
40023100	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0,019
40023900	Autres	0,019
40024100	Latex	0,019
40024900	Autres	0,019
40025100	Latex	0,019
Filaments synthétiques ou artificiels, Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet fleurs artificiels ouvrages en cheveux		
54011000	De filaments synthétiques	0,019
54012000	De filaments artificiels	0,019
54021100	Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides d'aramides	0,019
54021900	Autres	0,019
54022000	Fils à haute ténacité de polyester	0,019
67030000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement prépares; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	0,019
67041100	Perruques complètes	0,019
67041900	Autres	0,019
67042000	En cheveux	0,019
67049000	En autres matières	0,019
Extraits tannants et tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; Entures et vernis; mastics; encres		
32011000	Extrait de quebracho	0,019
32012000	Extrait de mimosa	0,019
32019000	Autres	0,019

32021000	Produits tannants organiques synthétiques	0,019
32029000	Autres	0,019
32030010	Indigo naturel	0,019
32030090	Autres	0,019
32041100	Colorants disperses et préparations à base de ces colorants	0,019
32041200	Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants...	0,019
32041300	Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	0,019
32041400	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	0,019
32041500	Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires)	0,019
32041600	Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0,019
32041710	Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants, Indigo synthétique	0,019
32041790	Autres	0,019
32041910	Indigo naturel	0,019
32041990	Autres	0,019
32042000	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0,019
32049000	Autres	0,019
32050000	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent chapitre, à base...	0,019
32061100	Contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0,019
32061900	Autres	0,019
32062000	Pigments et préparations à base de composés du chrome	0,019
32064100	Outremer et ses préparations	0,019
32064200	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0,019
32064900	Autres	0,019
32065000	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0,019
32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0,019
32072000	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	0,019
32073000	Lustres liquides et préparations similaires	0,019
32074000	Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles	0,019
32081000	Peintures et vernis à base de polyesters	0,019
32100000	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilises pour...	0,019
32141020	Mastic de vitrier	0,019
32141090	Autres	0,019
32149090	Autres	0,019
32151100	Encres d'imprimerie noires	0,019
32151900	Autres	0,019
32159000	Autres	0,019
85061000	Piles et batteries de piles électriques au bioxyde de manganèse	0,033
85063000	Piles et batteries de piles électriques à l'oxyde de mercure	0,033
85064000	Piles et batteries de piles électriques à l'oxyde d'argent	0,033
85065000	Piles et batteries de piles électriques au lithium	0,033
85066000	Piles et batteries de piles électriques à l'air-zinc	0,033
85068000	Autres piles et batteries de piles	0,033
85459010	Autres charbons pour piles	0,033
85481000	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques	0,033
68091900	Autres	0,033
68099010	Autres ouvrages en plâtre	0,033
68099020	Autres ouvrages en stuc	0,033
68099030	Autres ouvrages en staff	0,033
68114000	Contenant de l'amiante	0,033

68128000	Amiante (asbeste) en crocidolite	0,033
68129300	Feuilles en amiante et élastomères comprimes, pour joints, même présentées en rouleaux	0,033
68132000	Garniture de friction contenant de l'amiante	0,033
Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toute matière		
90021100	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques	0,033
90021900	Autres objectifs	0,033
90022000	Filtres	0,033
90029000	Autres	0,033
70151000	Verres de lunetterie médicale	0,033
40025900	Autres	0,019
40026000	Caoutchouc isoprène (IR)	0,019
40027000	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0,019
40028000	Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	0,019
40029100	Latex	0,019
40029900	Autres	0,019
40030000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques	0,019
40040000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre	0,019
40051000	Caoutchouc additionne de noir de carbone ou de silice	0,019
40052000	Solutions: dispersions autres que celles du n° 4005.10	0,019
40059100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40059900	Autres	0,019
40061000	Profiles pour le rechapage	0,019
400369000	Autres	0,019
4070000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	0,019
40081100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40081900	Autres	0,019
40082100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40082900	Autres	0,019
40141000	Préservatifs	0,019
40149010	Autres articles de pharmacie	0,019
40149090	Autres	0,019
40151100	Gants pour chirurgie	0,019
40151910	Autres pour médecine	0,019
40151990	Autres	0,019
40159000	Autres	0,019
40161000	En caoutchouc alvéolaire	0,019
40170010	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris	0,019
40170090	Autres	0,019
Stylos et crayons à billes, stylos et marqueurs à mèche, briquets et allumeurs		
96091000	Crayons à gaine	0,019
96092000	Mines pour crayons ou porte-mine	0,019
96099000	Autres	0,019
96121000	Rubans encreurs	0,019
96122000	Tampons encreurs	0,019
96131000	Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	0,019
96132000	Briquets de poche, à gaz, rechargeables	0,019
96138000	Autres briquets et allumeurs	0,019
96139000	Parties	0,019
40025900	Autres	0,019
40026000	Caoutchouc isoprène (IR)	0,019
40027000	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0,019
40028000	Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	0,019
40029100	Latex	0,019

40029900	Autres	0,019
40030000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0,019
40040000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci	0,019
40051000	Caoutchouc additionne de noir de carbone ou de silice	0,019
40052000	Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	0,019
40059100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40059900	Autres	0,019
40061000	Profilés pour le rechapage	0,019
40069000	Autres	0,019
40070000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	0,019
40081100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40081900	Autres	0,019
40082100	Plaques, feuilles et bandes	0,019
40082900	Autres	0,019
7.5 Détergents et produits de beauté		
33019000	Autres	0,018
33021000	Mélanges de substance odoriférantes et mélanges de types utilisés pour les industries alimentaires ou de boisson	0,018
33029000	Autres	0,018
33030010	Parfums et eaux de toilette titrant moins de 50° d'alcool	0,018
33030020	Parfums et eaux de toilette titrant 50° d'alcool	0,018
33030030	Parfums et eaux de toilette ne contenant pas d'alcool	0,018
33041000	Produits de maquillage pour les lèvres	0,018
33042000	Produits de maquillage pour les yeux	0,018
33043000	Préparations pour manucure ou pédicure	0,018
33049100	Poudre y compris les poudres compactes	0,018
33049900	Autres	0,018
33051000	Champoings	0,018
33052000	Préparation pour l'ondulation ou le défrisage permanent	0,018
33053000	Laques pour cheveux	0,018
33059000	Autres	0,018
33061000	Dentifrice	0,018
33062000	Fils utilisés pour nettoyer les espaces dentaires (fils dentaires)	0,018
33069000	Autres	0,018
33071010	Crème à raser mousseuse ou non	0,018
33072010	Crème à raser mousseuse ou non, contenant de l'alcool	0,018
34011120	savons dits « glycérines », savons à barbe, savons flottants et savons désodorisants	0,018
33072090	Crème à raser mousseuse ou non sans alcool	0,018
34011150	Savons abrasifs (autres que ceux en poudre ou en pâte qui relèvent du n° 3405.90)	0,018
34011161	Produits et préparations organiques à usage de savon de toilette ou de parfumerie	0,018
34011162	Ayant des propriétés abrasives	0,018
34011163	À usage de savon médical	0,018
34011190	Autres	0,018
34011910	Autres savons ordinaires (de ménage)	0,018
34011920	Savons industriels, préparés en vue d'usage spéciaux	0,018
34011931	À usage de savons ordinaires	0,018
34011939	Autres	0,018
34011990	Autres	0,018
34012010	Savons sous autres formes de toilette	0,018
34012020	Savon sous forme ordinaires	0,018
34012090	Autres	0,018
34013000	Produits et préparations organiques tensio-actif destinés au lavage de la peau sous forme...	0,018
34021100	Anioniques	0,018
34021200	Cationiques	0,018

34021300	Non-ioniques	0,018
34051010	Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures même en cuir	0,018
34051020	Pour cuir	0,018
34052000	Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	0,018
34053000	Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	0,018
34054000	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	0,018
34059000	Autres	0,018
34060000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	0,018
34070000	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants: composition dites « cires pour l'art dentaire »	0,018
33073000	Sels parfumés et autres préparations pour bain, préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses	0,018
33074100	« agarbatti » et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	0,018
33079010	préparations contenant de l'alcool	0,018
33079090	préparations sans alcool	0,018
7.6 Autres, Pesticides, ciments, plâtres....		
38089100	Insecticides	0,024
38089200	fongicides	0,024
38089300	herbicides inhibiteurs de germination et de régulateur de croissance pour plantes	0,024
38089400	désinfectants	0,024
38089900	Autres	0,024
38160000	Ciments, mortiers, béton et composition similaires réfractaires	0,15
38241000	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	0,023
38243000	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	0,023
38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	0,015
38245000	Mortiers et bétons non réfractaires	0,015
38140000	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs	0,015
38160000	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38,01	0,015
38170000	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n° 27	0,015
38180000	Éléments chimiques dopes en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de di..	0,015
38190000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions	0,015
38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	0,015
90181100	Électrocardiographes	0,50
90181200	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0,50
90181300	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0,50
90181400	Appareils de scintigraphie	0,50
90181900	Autres	0,50
90182000	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	0,50
90183100	Seringues, avec ou sans aiguilles	0,50
90183200	Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	0,50
90183900	Autres	0,50
90184100	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0,50
90184900	Autres	0,50
90185000	Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	0,50
90189000	Autres instruments et appareils	0,50
90191010	Appareils	0,50
90191020	Parties	0,50
90192010	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoire	0,50
90192020	Parties	0,50

90200010	Appareils	0,50
90200020	Parties	0,50
90211000	Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	0,50
90212100	Dents artificielles	0,50
90212900	Autres	0,50
90213100	Prothèses articulaires	0,50
90213900	Autres	0,50
90214000	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0,50
90215000	Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0,50
90219000	Autres	0,50
90221200	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0,50
90221300	Autres, pour l'art dentaire	0,50
90221400	Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0,50
90221900	Pour autres usages	0,50
90222100	À usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0,50
90222900	Pour autres usages	0,50
90223000	Tubes à rayons X	0,50
90229000	Autres, y compris les parties et accessoires	0,50
90229010	Autres appareils	0,50
90229090	Accessoires	0,50
96162000	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits	0,50
7.7 Produits soporifiques et stupéfiants		
30033900	Autres	0,015
300434000	Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres	0,015
30039000	Autres	0,015
30041010	Ampicilline en capsule ou en sirop	0,015
30041090	Autres	0,015
30042000	Contenant d'autres antibiotiques	0,015
30043100	Contenant de l'insuline	0,015
30043200	Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	0,015
30043900	Autres	0,015
30044010	Contenant 50 % de quinine ou de ses sels	0,015
30044090	Autres	0,015
30045000	Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36	0,015
30049010	Autres sérums glucosés 5 %	0,015
30049020	Autres sérums glucosés 10 %	0,015
30049030	Autres sérums physiologiques 0,9 %	0,015
30049040	Autres sérums mixtes	0,015
30049050	Autres sérums lactates de ringer (solution de ringer)	0,015
30049090	Autres	0,015
1.4.3 Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, préparations à des fins thérapeutiques		
30051000	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0,015
30059000	Autres	0,015
30061000	Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales	0,015
30062000	Réactifs destines à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0,015
30063000	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic	0,015
30064000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	0,015
30065000	Trousses et boites de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0,015
30066000	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29	0,015

30067000	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine	0,015
30069100	Appareillages identifiables de stomie	0,015
30069200	Déchets pharmaceutiques	0,015
38210000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes	0,015
38220000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic	0,015
003 et 3004 Ttes pos	Les analgésiques	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Antipyrétiques	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Antispamodique	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Anesthésiques	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Calmants	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Antihistaminiques	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Méthanol	0,015
3003 et 3004 ttes pos	Ethanol	0,015
3003 et 3004ttes pos	Propanol	0,015
22071000	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique de 80% vol ou plus	0,015
22072010	Pour usages médicaux	0,015
22072020	Pour fabrication des eaux de senteur et autres parfums	0,015
22072090	Pour tous autres usages industriels	0,015
22082010	Titrant moins de 25°	0,015
22082020	Titrant moins de 25° à moins de 35°	0,015
22082030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22082090	Titrant plus de 45°	0,015
22083010	Titrant moins de 25°	0,015
22083020	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22083030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22083090	Titrant plus de 45°	0,015
22084010	Titrant moins de 25°	0,015
22084020	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22084030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22084090	Titrant plus de 45°	0,015
22085010	Titrant moins de 25°	0,015
22085020	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22085030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22085090	Titrant plus de 45°	0,015
22086010	Titrant moins de 25°	0,015
22086020	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22086030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22086090	Titrant plus de 45°	0,015
22087010	Titrant moins de 25°	0,015
22087020	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22087030	Titrant de 35° à 45°	0,015
22087090	Titrant plus de 45°	0,015
22089010	Alcool éthylique	0,015
22089021	Titrant moins de 25°	0,015
22089022	Titrant de 25° à moins de 35°	0,015
22089023	Titrant de 35° à 45°	0,015
22089029	Titrant plus de 45°	0,015
Tabacs et succédanés de tabacs fabriqués		
24011000	Tabacs non écôtés	1,12
24012000	Tabacs partiellement ou totalement écôtés	1,12
24013000	Déchets de tabac	1,12
24021000	Cigares (y compris ceux à bouts coupés)	1,12
24022010	Cigarettes contenant du tabac d'une longueur ne dépassant pas 7 cm	1,12
24022020	Cigarettes contenant du tabac d'une longueur dépassant 7 cm	1,12
24029010	Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	1,12

24029090	Cigarettes ne contenant pas du tabac	0,02
24031100	Tabac pour pipe à eau visé à la note 1 de sous-positions du présent chapitre	1,12
24031900	Autres	1,12
24039100	Tabacs « homogénéisés » ou tabacs « reconstitués »	1,12
24039900	Autres	1,12
Gommes, résines et autres sucs et extraits des plantes		
12112000	De ginseng	0,015
12113000	Coca (feuille de)	0,015
12114000	Paille de pavot	0,015
12119000	Autres	0,015
13012000	Gommes	0,015
13019000	Autres	0,015
13021100	Opium	0,015
13021200	De réglisse	0,015
13021300	De houblon	0,015
13022000	Matières pectiques, pectinates et pectates	0,015
13023100	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés, agar-agar	0,015
13023200	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines..	0,015
13023900	Autres	0,015
	Alcaloïde	0,015
B. Redevances sur la désinfection et contrôle sanitaire des friperies		
B.1 Ouvrages en cuirs, Malles, valises et matières, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents		
42010000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisse…)	0,025
42021100	À surface extérieure en cuir naturel, ou en cuir reconstitué	0,025
42021200	À surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles	0,025
42021900	Autres	0,025
42022100	À surface extérieure en cuir naturel, ou en cuir reconstitué	0,025
42022200	À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0,025
42022900	Autres	0,025
42023100	À surface extérieure en cuir naturel, ou en cuir reconstitué	0,025
42023200	À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0,025
42023900	Autres	0,025
42029100	À surface extérieure en cuir naturel, ou en cuir reconstitué	0,025
42029200	À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0,025
42029900	Autres	0,025
42031000	Vêtements	0,025
42032100	Spécialement conçus pour la pratique de sports	0,025
42032910	Gants de protection pour métier	0,025
42032990	Autres	0,025
42033000	Ceintures, ceinturons et baudriers	0,025
42034000	Autres accessoires du vêtement	0,025
42050000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	0,025
42050010	Articles de maroquinerie, sous-main, signets, etc. en cuir ou succédanés de cuir	0,025
42050020	Monture-fermoirs pour sacs de dames, sacoches, etc. en naturel ou succédanés de cuir	0,025
42050030	Autres, simplement découpés ou estampés	0,025
42050090	Autres	0,025
42060000	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	0,025
57011000	De laine ou de poils fins	0,025
57019000	D'autres matières textiles	0,025

57021000	Tapis dits « Kelim » ou « Kilim », « Schumacks » ou « Soumak Karamanie" et tapis similaires»	0,025
57022000	Revêtements de sol en coco	0,025
57023100	De laine ou de poils fins	0,025
57023200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	0,025
57023900	D'autres matières textiles	0,025
57024100	De laine ou de poils fins	0,025
57024200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	0,025
57024900	D'autres matières textiles	0,025
570255000	Autres, sans velours, non confectionnés	0,025
57029100	De laine ou de poils fins	0,025
57029200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	0,025
57029900	D'autres matières textiles	0,025
B.5 Tapis et autres revêtements de sol en feutre, non touffetés, même confectionnés		
57031000	De laine ou de poils fins	0,025
57032000	De nylon ou d'autres polyamides	0,025
57033000	D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles	0,025
57039000	D'autres matières textiles	0,025
B.7 Tissus spéciaux; surface textiles touffetées; dentelles; tapisserie; passementeries; broderies		
58011000	De laine ou de poils fins	0,025
58012100	Velours et peluches par la trame, non coupés	0,025
58012200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0,025
58012300	Autres velours et peluches par la trame	0,025
58012600	Tissus de chenille	0,025
58012700	Velours et peluches par la chaine	0,025
58013100	Velours et peluches par la trame, non coupés	0,025
58013200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0,025
58013300	Autres velours et peluches par la trame	0,025
58013400	Velours et peluches par la chaine, épingles	0,025
58013600	Tissus de chenille	0,025
58013700	Velours et peluches par la chaine	0,025
58019000	D'autres matières textiles	0,025
58021100	Ecrus	0,025
58021900	Autres	0,025
58022000	Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	0,025
58023000	Surfaces textiles touffetées	0,025
58030000	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06	0,025
58041010	Tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis	0,025
58041020	Tulles-bobinot et tissus à mailles nouées (filet), façonnés	0,025
58042100	De fibres synthétiques ou artificielles	0,025
58042900	D'autres matières textiles	0,025
58043000	Dentelles à la main	0,025
58050000	Tapisseries tissées a la main (genre Gobelins. Flandres, Aubusson, Beauvais et similaire...)	0,025
58060000	Rubanerie autre que les articles du n° 58.07 ; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	0,025
58061000	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés	0,025
58062000	Autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères	0,025
58063100	De coton	0,025
58063200	De fibres synthétiques ou artificielles	0,025
58063900	D'autres matières textiles	0,025
58064000	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisées et encolles (bolducs)	0,025
58070000	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles	0,025
58071000	Tissés	0,025

58079000	Autres	0,025
58080000	Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues	0,025
58081000	Tresses en pièces	0,025
58089000	Autres	0,025
58090000	Tissus de fils de métal et tissus de files métalliques ou de fils textiles métallisés	0,025
58101000	Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	0,025
58109100	De coton	0,025
58109200	De fibres synthétiques ou artificielles	0,025
58109900	D'autres matières textiles	0,025
58110000	Produits textiles matelassés en pièces, constitues d'une ou plusieurs couches	0,025
63010000	Couvertures	0,025
63011000	Couvertures chauffantes électriques	0,025
63012000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laines ou de poils	0,025
63013000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	0,025
63014000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes) électriques de fibres synthétiques	0,025
63019000	Autres couvertures	0,025
63020000	linges de lits, de tables, de toilettes ou de cuisines	0,025
63021000	linges de lits en bonneterie	0,025
63022100	autres linges de lits imprimés de coton	0,025
63022200	autres linges de lits de fibres synthétiques ou artificielles	0,025
63022900	d'autres matières textiles	0,025
63023100	de coton	0,025
63023200	des fibres synthétiques ou artificielles	0,025
63023900	d'autres matières textiles	0,025
63024000	linges de tables en bonneterie	0,025
63025100	autres linges de tables de coton	0,025
63025300	autres linges de tables de fibres synthétiques ou artificielles	0,025
63025900	d'autres matières textiles	0,025
63026000	linges de toilettes ou de cuisine, boucles du genre éponges, de coton	0,025
63029100	autres linges de coton	0,025
63029300	linges de fibres synthétiques ou artificielles	0,025
63029900	d'autres matières textiles	0,025
63030000	vitrage, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tour de lits	0,025
63031200	en bonneterie de fibres synthétiques	0,025
63031900	d'autres matières textiles	0,025
63039100	de coton	0,025
63039200	de fibres synthétiques	0,025
63039900	d'autres matières textiles	0,025
63040000	autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04	0,025
63041100	couvres lits en bonneterie	0,025
63041900	autres couvres lits	0,025
63049110	autres moustiquaires	0,025
63049190	autres	0,025
63049210	autres moustiquaires qu'en bonneteries de coton	0,025
63049290	Autres	0,025
63049310	autres moustiquaires qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	0,025
63049390	Autres	0,025
63049910	Autres moustiquaires qu'en bonneterie d'autres matières textiles	0,025
63049990	Autres	0,025
63050000	Sacs et sachets d'emballage	0,025
63051000	De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	0,025

63052000	De coton	0,025
63053200	Contenants souples pour matières en vrac	0,025
63053300	Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène	0,025
63053900	Autres	0,025
63059000	D'autres matières textiles	0,025
63060000	Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcation, planches à voiles ou chars à voile; articles de campement	0,025
63061200	De fibres synthétiques	0,025
63061900	D'autres matières textiles	0,025
63062200	De fibres synthétiques	0,025
63062900	D'autres matières textiles	0,025
63063000	Voiles	0,025
63064000	Matelas pneumatiques	0,025
63069900	D'autres matières textiles	0,025
63070000	Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements	0,025
63071000	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires	0,025
63072000	Ceintures et gilets de sauvetage	0,025
63079010	Autres drapeaux, étendard, bannières et articles similaires	0,025
63079030	Lacets de chaussures	0,025
63079040	Patrons de vêtements, en tissus	0,025
63079091	Autres équipements spécialement conçus pour la protection des travailleurs	0,025
63079099	Autres	0,025
63080000	Assortiments composes de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la ..	0,025
63090000	Articles de friperie	0,025
63090010	Chaussures	0,025
63090020	Coiffures	0,025
63090031	Imperméables, manteaux, pardessus et articles similaires	0,025
63090032	Autres vêtements de dessus, pour hommes et garçonnets	0,025
63090033	Autres vêtements de dessus, pour femmes et fillettes	0,025
63090040	Couvertures	0,025
63090090	Autres	0,025
63100000	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage	0,025
63101000	Tries destinés à la régénération industrielle	0,025
63101090	Autres	0,025
63109010	Destinés à la régénération industrielle	0,025
63109090	Autres	0,025
B.9. Chaussures		
64011000	Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0,025
64019200	Autres chaussures couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	0,025
64019900	Autres	0,025
64020000	Autres chaussures et semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique	0,025
64021210	Chaussures de ski	0,025
64021220	Chaussures pour surf des neiges	0,025
64021900	Autres	0,025
64022000	Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées a la semelle par des tétons	0,025
64029100	Autres chaussures couvrant la cheville	0,025
64029900	Autres	0,025
64030000	Autres chaussures et semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, cuir naturel	0,025
64031210	Chaussures de ski	0,025
63031220	Chaussures pour surf des neiges	0,025

64031900	Autres	0,025
64032000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières...	0,025
64034000	Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0,025
64035100	Couvrant la cheville	0,025
64035900	Autres	0,025
64039100	Couvrant la cheville	0,025
64039900	Autres	0,025
64040000	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matières plastique, cuir naturel	0,025
64041100	Chaussures de sport: chaussures dites de tennis, de basket-ball..	0,025
64041900	Autres	0,025
64042000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	0,025
64060000	Autres chaussures	0,025
64051000	À dessus en cuir naturel ou reconstitué	0,025
64052000	À dessus en matières textiles	0,025
64059000	Autres	0,025
64060000	Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieurs)	0,025
64061000	Dessus de chaussures et leurs parties, à l' exclusion des contreforts et bouts durs	0,025
64062000	Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	0,025
64069900	En autres matières	0,025
B.10 Cloches, chapeaux; coiffures, fleurs artificiels, ouvrages en cheveux		
65010000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournures (mises en tournure), plateaux	0,025
65020000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en..	0,025
65040000	Chapeaux et autres coiffures, tresses ou fabriques par l'assemblage de bandes en tout..	0,025
65050000	Chapeaux et autres coiffures en bonneteries ou confectionnés à l'aide de dentelles de feutres	0,025
65060000	Autres chapeaux et coiffures, même garnis	0,025
65061000	Coiffures de sécurité	0,025
65069110	Autres coiffures en caoutchouc ou en matière plastique	0,025
65069190	Autres	0,025
65069900	En autres matières	0,025
65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières	0,025
B.11 Parapluies, parasols, cravates et articles similaires		
66010000	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires)	0,025
66011000	Parasols de jardin et articles similaires	0,025
66019100	À mat ou manche télescopique	0,025
66019900	Autres	0,025
66020000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	0,025
66030000	Parties, garnitures et accessoires pour articles des n° 66.01 ou 66.02	0,025
66039000	Autres	0,025
B.12 Marchandises et produits divers		
94010000	Siège (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties	0,025
94011000	Sièges des types utilises pour véhicules aériens	0,025
94012000	Sièges des types utilises pour véhicules automobiles	0,025
94013000	Sièges pivotants, ajustables en hauteur	0,025
94014000	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	0,025
94015100	En bambou ou en rotin	0,025
94015900	Autres	0,025

94016100	Rembourrés	0,025
94016900	Autres	0,025
94017100	Rembourrés	0,025
94017900	Autres	0,025
94018000	Autres sièges	0,025
94019000	Parties	0,025
94020000	Mobiliers pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération)	0,025
94021010	Fauteuils de dentistes	0,025
94021020	Fauteuils pour salon de coiffure et fauteuils similaires	0,025
94021090	Parties	0,025
94029010	Autres mobiliers	0,025
94029020	Parties	0,025
94030000	Autres meubles	0,025
94031000	Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	0,025
94032000	Autres meubles en métal	0,025
94033000	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	0,025
94034000	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	0,025
94035000	Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	0,025
94036000	Autres meubles en bois	0,025
94037000	Meubles en matières plastiques	0,025
94038100	En bambou ou en rotin	0,025
94038900	Autres	0,025
94039000	Parties	0,025
94040000	Sommiers: articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons	0,025
94041000	Sommiers	0,025
94042100	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	0,025
94042900	En autres matières	0,025
94043000	Sacs de couchage	0,025
94049000	Autres	0,025
94050000	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ailleurs	0,025
94051000	Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond	0,025
94052000	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	0,025
94053000	Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	0,025
94054000	Autres appareils d'éclairage électriques	0,025
94055000	Appareils d'éclairage non électriques	0,025
94056000	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles..	0,025
94059100	En verre	0,025
94059200	En matières plastiques	0,025
94059900	Autres	0,025
94060000	Constructions préfabriquées	0,025
B.13 Jouets et accessoires		
95030000	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires	0,025
95040000	Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société y compris les jeux à moteur	0,025
95042000	Billards de tout genre et leurs accessoires	0,025
95043000	Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet	0,025
95044000	Cartes à jouer	0,025
95045000	Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du 94.04.30	0,025
95049000	Autres	0,025
95050000		0,025

	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et...	
95051000	Articles pour fêtes de Noel	0,025
95059000	Autres	0,025
95060000	Articles et matériels pour la culture physique, la gymnastique, athlétisme, les autres sports	0,025
95061100	Skis	0,025
95061200	Fixations pour skis	0,025
95061900	Autres	0,025
95062100	Planches à voile	0,025
95062900	Autres	0,025
95063100	Clubs complets	0,025
95063200	Balles	0,025
95063900	Autres	0,025
95064000	Articles et matériel pour le tennis de table	0,025
95065100	Raquettes de tennis, même non cordées	0,025
95065900	Autres	0,025
95066100	Balles de tennis	0,025
95066200	Gonflables	0,025
95066900	Autres	0,025
95067000	Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés ..	0,025
95069100	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou \tab l'athlétisme	0,025
95069900	Autres	0,025
95070000	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisette	0,025
95071000	Cannes pèche	0,025
95072000	Hameçons, même montes sur avançons	0,025
95073000	Moulinets pour la pèche	0,025
95079010	De pèche	0,025
95079090	Autres	0,025
95080000	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines, cirque	0,025
95081000	Cirques ambulants et ménageries ambulantes	0,025
95089000	Autres	0,025
9. Taxe de désinfection, désinsectisation et dératisation des navires, aéronefs, trains, véhicules d'occasion à l'importation		
	Navires	200 USD/Cabine
	Aéronefs (Vol international)	200 USD
	Aéronefs (Vol national)	100 USD
	Trains avec fourgons simples	50 USD
	Trains avec fourgons autorail	150 USD
	Wagons	60 USD
	Container 20 pieds	50 USD
	Container 40 pieds	75 USD
	Véhicules routiers transfrontaliers (Hormis intrants)	25 USD
9.1. Véhicules d'occasion/Pièce		
87011000	Motoculteurs	25 USD
87012000	Tracteurs routiers pour semi-remorques	25 USD
87013000	Tracteurs à chenilles	25 USD
87019010	Tracteurs agricoles	25 USD
87019090	Autres	25 USD
87021012	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD
87021013	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD
87021022	Autres véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD
87021023	Autres véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD

87029020	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD
87029030	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD
87031020	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	40 USD
87031030	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	40 USD
87032110	Ambulance d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm^3	40 USD
87032120	Corbillard d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm^3	40 USD
87032192	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87032193	Âgés de plus de 5 ans	40 USD
87032210	Ambulance d'une cylindrée excédant 1.000 cm^3 mais n'excédant pas 1.500 cm^3	40 USD
87032220	Corbillard d'une cylindrée excédant 1.000 cm^3 mais n'excédant pas 1.500 cm^3	40 USD
87032292	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87032293	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87032310	Ambulance d'une cylindrée excédant 1.500 cm^3 mais n'excédant pas 3.000 cm^3	40 USD
87032320	Corbillard d'une cylindrée excédant 1.500 cm^3 mais n'excédant pas 3.000 cm^3	40 USD
87032392	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87032393	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87032410	Ambulance d'une cylindrée excédant 3.000 cm^3	60 USD
87032420	Corbillard d'une cylindrée excédant 3.000 cm^3	60 USD
87032492	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87032493	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87033110	Ambulance (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm^3	40 USD
87033120	Corbillard (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm^3	40 USD
87033192	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87033193	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87033210	Ambulance (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée excédant 1.500 cm^3 mais n'excédant pas 2.500 cm^3	40 USD
87033220	Corbillard (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée excédant 1.500 cm^3 mais n'excédant pas 2.500 cm^3	40 USD
87033292	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87033293	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87033310	Ambulance d'une cylindrée excédant 2.500 cm^3	40 USD
87033320	Corbillard d'une cylindrée excédant 2.500 cm^3	40 USD
87033392	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
87033393	Agés de plus de 5 ans	40 USD
87039020	Autres âgés de 5 ans ou moins	40 USD
87039030	Autres âgés de plus de 5 ans	40 USD
87041020	Agés de 5 ans ou moins	50 USD
87041030	Agés de plus de 5 ans	50 USD
87042120	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87042130	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
87042220	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87042230	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
87042320	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87042330	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
87043120	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87043130	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD

87043220	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87043230	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
87049020	Autres âgés de 5 ans ou moins	50 USD
87049030	Autres âgés de plus de 5 ans	50 USD
87051000	Camions-grues	50 USD
87052000	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	50 USD
87053000	Voitures de lutte contre l'incendie	50 USD
87054000	Camions-bétonnières	50 USD
87059000	Autres	50 USD
87120000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	5 USD
87130000	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme	5 USD
87131000	Sans mécanisme de propulsion	5 USD
87139000	Autres	5 USD
87150000	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties	5 USD
87160000	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties	65 USD
87161000	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping	65 USD
87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodechargeuses, pour usages agricoles	65 USD
87163100	Citernes	65 USD
87163900	Autres	65 USD
87164000	Autres remorques et semi-remorques	65 USD
87168010	Autres véhicules à usages agricoles	25 USD
87168090	Autres	65 USD
87169090	D'autres	65 USD
10. Taxe de contrôle sanitaire aux postes frontaliers		
10.1. Déclaration générale de santé aéronefs, navires et caboteurs		
Voyage international		50 USD
Voyage national		10 USD
10.1.1. Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des navires		
De 1 à 10 personnes		300 USD
De 11 à 25 personnes		600 USD
De 26 à 50 personnes		750 USD
De 51 à plus de personnes		1.000 USD
10.1.2. Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des aéronefs		
Personne/vol		0,50 USD
10.1.3. Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des caboteurs		
Personne/traversée		0,50 USD
10.1.4. Contrôle sanitaire de transfert des cadavres humains		
Avec documents		10 USD
Sans documents		50 USD
10.1.5. Certificat de Police sanitaire (Personne/Traversée)		
Contrôle sanitaire des passagers		1 USD

10.2. Des établissements classés (Humains) Montant à payer trimestriellement	**Catégories**		
	A	**B**	**C**
Bars	30 USD	20 USD	10 USD
Restaurants	30 USD	20 USD	10 USD

Charcuteries	30 USD	20 USD	10 USD
Boulangeries	30 USD	25 USD	15 USD
Dépôts d'aliments	30 USD	25 USD	15 USD
Points de vente des denrées alimentaires	15 USD	10 USD	5 USD
11. Certificat international de vaccination		15 USD/Pièce Sans frais de la vaccination	
12. Droit d'authentification des titres scolaires des instituts techniques médicaux (ITM)		10 USD	

13. Amendes transactionnelles:
- 75 à 100 % du montant des droits, de la taxe ou redevance en cas de fonctionnement sans document et de toute violation des dispositions contenues dans le présent arrêté
- 100 à 200 % du montant des droits, de la taxe ou redevance en cas de fraude ou mauvaise déclaration